

des dépenses publiques, sans qu'il leur soit accordé pour cela de remises spéciales. L'analogie existe donc sur ce point.

La question du cautionnement ne m'avait pas non plus échappé. Il est certain que la possession par les percepteurs des formules de mandats constitue pour le trésorier-payeur une aggravation de risques; je ne crois pas cependant qu'il y ait lieu, en présence de la rareté du numéraire dans les colonies d'un côté, et de l'absence de compensation de l'autre, d'imposer aux percepteurs une nouvelle charge à laquelle plusieurs d'entre eux seraient probablement dans l'impossibilité de satisfaire.

— o —

N° 510. — *ARRÊTÉ* du 7 décembre 1874 autorisant une émission de traites de la somme de 14,763 fr. 23 c. en remboursement des avances faites au service *Marine* pendant le mois de novembre 1874.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu les bordereaux des mandats payés pendant le mois de novembre 1874, desquels il résulte que la caisse coloniale a avancé au service *Marine*, pour le compte de l'Exercice 1874, une somme de *quatorze mille sept cent soixante-trois francs vingt-trois centimes*, qu'il est nécessaire de lui rembourser ;

Vu les dispositions de l'ordonnance du 13 mai 1838 ;

Vu également les articles 29 et 30 du décret financier du 26 septembre 1855 ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Le trésorier-payeur est autorisé à émettre, sur le caissier central du Trésor public à Paris, des traites à trente jours de vue, jusqu'à concurrence de la somme de *quatorze mille sept cent soixante-trois francs vingt-trois centimes*, à laquelle se montent les avances faites au service *Marine* pendant le mois de novembre 1874, et qui se répartit comme suit :

		Exercice 1874.	
		fr.	c.
Chapitre IV	73	57
— V	5,397	98
— VIII	50	00
— IX	2,492	76
— X	968	13
— XI	5,019	13
— XVI	161	66
TOTAL		14,763	23

Le Trésorier morcèlera l'émission en autant de coupures qu'il sera utile pour la facilité du placement.